



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
HEBBIL**

Incendies de forêt

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ

Québec, le 20 juin 2024 – Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a décidé d'interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité en raison des conditions qui sévissent présentement. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc une interdiction qui entre en vigueur à compter **d'aujourd'hui, 20 juin, à midi**.

Les secteurs visés par cette mesure correspondent aux MRC et aux territoires suivants :

CÔTE-NORD : Manicouagan (96) – pour sa portion à l'est de la rivière Manicouagan ainsi que pour sa portion de l'île René-Levasseur, Sept-Rivières (971), Caniapiscau (972) – uniquement pour sa portion de l'île René-Levasseur, Minganie (981) – incluant l'île d'Anticosti, Le Golfe-du-Saint-Laurent (982).

BAS-SAINT-LAURENT : La Matapédia (07), La Matanie (08), La Mitis (09), Rimouski-Neigette (10), Les Basques (11).

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE : Le Rocher-Percé (02), La Côte-de-Gaspé (03), La Haute-Gaspésie (04), Bonaventure (05), Avignon (06).

Pour consulter la carte du territoire visé, [cliquez ici](#).

Présentement, 3 incendies sont en activité au Québec dans la zone de protection intensive. Depuis le début de la saison de protection, 183 incendies de forêt ont touché 11 971 hectares.

La collaboration de tous est essentielle pour que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt soit respectée. Cette mesure a pour but de limiter les risques d'incendie de forêt. Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute

autre mesure rendue par le ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

– 30 –

Source :

Service de la prévention et des communications de la SOPFEU

Information :

Consultez la répartition régionale des territoires : sopfeu.gc.ca/porte-parole

Siège social	Stéphane Caron	418 906-6473
Région Est	Isabelle Gariépy	418 295-2300, poste 1410
Région Centre	Josée Poitras	418 275-6400, poste 2470
Région Ouest	Melanie Morin	819 449-4271, poste 3470